

# EUROPE ECOLOGIE LES VERTS REUNION

C/O Jean-Marc TAGLIAFERRI, Appt 41, Res ARIAL, 132 Rue Général de Gaulle 97400 Saint-Denis  
Site: <http://lareunion.eelv.fr> Secrétaire régional: gsm 0693509508 mël : [eelv974@gmail.com](mailto:eelv974@gmail.com)

## BULLETIN D'ADHESION/READHESION \* 2016 AU PARTI POLITIQUE EELV

L'adhésion est individuelle et annuelle par années civiles. La réadhésion doit se faire avant le 31 Mars pour maintenir l'ancienneté. Le parti EELV n'admet pas de double-appartenance. Le/la nouvel-le adhérent-e doit se présenter à son groupe local pour son accueil. Son adhésion devra être validée par le Conseil Politique Régional, dans un délai de 2 mois. Merci de remplir lisiblement et complètement.

Je soussigné-e **F O H O** NOM..... Prénom.....

Né-e le /J/J/M/M/1/9/A/A/ gsm 069/ / / / / / / / fixe 0262/ / / / / / / /

Courriel.....@.....

Adresse.....

Code Postal 974/ / / Bureau distributeur.....

Adhère/réadhère \* à Europe Ecologie – Les Verts, région Réunion\*

signature :

Deviens coopérateur/coopératrice\* d'Europe Ecologie – Les Verts, région Réunion\*

Fais un don à d'Europe Ecologie – Les Verts, région Réunion \*

Je note qu'en signant ce document j'adhère à la charte et aux statuts et règlements intérieurs du parti/mouvement. Date :

\*supprimez la mention inutile et cochez la bonne

## Barème obligatoire de cotisation annuelle pour l'adhésion au parti EELV

Abattement pour personne à charge : vous pouvez déduire 25 € par personne à charge (enfant, conjoint sans revenu),

Montant de la cotisation brute  €

Nombre de personnes à charge

Montant à déduire 25 € par p. -  €

Montant de la cotisation annuelle  €

**cotisation minimale = 36 €**

### Mode de règlement :

chèque personnel à l'ordre de AFEELVR\*

virement à l'ordre de AFEELVR (BIC-IBAN ci-dessous)

espèces (limité à 150€/an, non déductibles fiscalement)

*Le barème de cotisation, voté par le conseil fédéral d'EELV et par le conseil politique régional d'EELVR, est obligatoire. Vous pouvez payer en plusieurs fois sous réserve de finir de payer en 2016.*

*\*Association de financement d'Europe-Ecologie Les Verts Réunion*

Compte Bancaire Banque de la Réunion Saint Denis BIC: R E U B R E R X X X X

**IBAN: FR76 1216 9000 2550 4123 2901 056**

EELV dispose de commissions nationales thématiques ouvertes auxquelles vous pouvez adhérer en versant une cotisation de 10€. Voir <http://eelv.fr/les-commissions-thematiques/>

Si vous ne voulez pas être membre du parti politique, vous pouvez devenir

**COOPERATRICE ou COOPERATEUR EELV**

(à partir d'un don de 20 € par an, 10€ pour précaires et étudiants) Don à l'AFEELVR  €

Merci de faire un paiement séparé par catégorie ci-dessus. Les cotisations et dons, sauf ceux faits en numéraire ou par mandat carte, peuvent être fiscalement déductibles à 66% dans la limite de 7500 € par donateur et par parti politique. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant en écrivant à [donneespersonnelles@eelv.fr](mailto:donneespersonnelles@eelv.fr)

TRESORIER AFEELVR

Jean-Marc TAGLIAFERRI [jean-marc.tagliaferri@wanadoo.fr](mailto:jean-marc.tagliaferri@wanadoo.fr) 0692029271

# Europe Ecologie - Les Verts

a besoin de vous

Site national : [www.eelv.fr](http://www.eelv.fr)



Tranches de revenu mensuel		Cotisation annuelle à payer	Net après déduction fiscale 66%
Inférieur à 1200 €, précaires, étudiants		36 €	12 € ou 36 €
1201 €	1300 €	55 €	19 €
1301 €	1400 €	80 €	27 €
1401 €	1600 €	100 €	34 €
1601 €	1800 €	120 €	41 €
1801 €	2000 €	160 €	54 €
2001 €	2300 €	200 €	68 €
2301 €	2500 €	230 €	78 €
2501 €	2800 €	250 €	85 €
2801 €	3000 €	300 €	102 €
Supérieur à 3000 €		0,8% du revenu annuel	

**Coopératrice-Coopérateur:** l'adhésion au réseau coopératif formé autour du parti politique Europe Ecologie - Les Verts. Le réseau coopératif est en cours de formation selon les statuts votés au dernier trimestre 2010. Pour être coopératrice/teur vous devez remplir tous les champs au recto de ce formulaire COMPLETEMENT et SOIGNEUSEMENT Ensuite vous devez faire le plus rapidement possible l'opération de paiement de votre contribution annuelle qui est nécessaire pour que votre statut de coopératrice/teur soit reconnu. Pour régler (ce qui permettra de valider si le Conseil Politique Régional ne s'y oppose pas) vous avez deux options :

- remettre du numéraire avec le formulaire (pas de déduction fiscale possible) ou un chèque personnel à l'ordre de AFEELVR (10€ pour précaires et étudiants, sinon 20€) à un responsable de groupe local qui transmettra
- ou faire un virement bancaire de votre compte personnel de 20€ sur le compte de l'association de financement (AFEELVR) en mentionnant sur le virement votre nom et prénom et don et vous signaler à un responsable de groupe local ou à défaut au trésorier AFEELVR ([jean-marc.tagliaferri@wanadoo.fr](mailto:jean-marc.tagliaferri@wanadoo.fr)) Vous pourrez ainsi participer aux activités des groupes locaux mais vous n'aurez pas le droit de vote dans les assemblées générales du parti.

**Adhérent-e**, au parti politique Europe Ecologie - Les Verts (c'est être en même temps coopératrice/teur) Pour devenir adhérent-e vous devez remplir COMPLETEMENT et SOIGNEUSEMENT tous les champs du formulaire au recto, et le signer ce qui est un engagement qui vous oblige à respecter la charte du mouvement et les statuts et règlements intérieurs du parti. Choisissez le montant de la cotisation en fonction de votre revenu mensuel moyen. Pour régler (ce qui permettra de valider si le Conseil Politique Régional ne s'y oppose pas), vous pouvez:

➤ **PAIEMENT INTEGRAL IMMEDIAT :**

- venir en personne remettre des espèces lors d'une réunion de votre groupe local (le cumul annuel des sommes versées à l'AFEELVR ne peut dépasser 150€ et sans déduction fiscale possible, option irréversible) ou un chèque personnel à l'ordre de AFEELVR, du montant de la cotisation retenue, après déductions éventuelles, à un responsable de groupe local qui transmettra au trésorier.
- ou faire un virement bancaire depuis votre compte personnel du montant de la cotisation retenue, après déductions éventuelles, sur le compte de l'association de financement (AFEELVR) en mentionnant sur le virement votre nom et prénom et vous signaler à un responsable de groupe local

➤ **PAIEMENT ECHELONNE :** Vous pouvez payer en plusieurs fois pourvu que le paiement ait intégralement lieu en 2016. Commencer un paiement échelonné constitue pour vous un engagement de payer l'intégralité de la cotisation choisie. Vous ne pouvez participer à une assemblée générale et être considéré comme adhérent qu'à partir du moment où votre paiement aura atteint au moins 36€ (ou remis les chèques correspondants) . Nous vous recommandons de **choisir l'option de virement permanent** (à faire vous-même si vous accédez à votre compte par internet ou à demander à votre banque, ceci est une marque d'engagement qui vous rend acteur et non pas consommateur) sur le compte de l'association de financement (AFEELVR) en mentionnant sur le virement votre nom et prénom. Merci de fournir au trésorier AFEELVR ([jean-marc.tagliaferri@wanadoo.fr](mailto:jean-marc.tagliaferri@wanadoo.fr)) vos éléments de calcul: revenu mensuel ou annuel retenu, montant de la cotisation calculée, détail des paiements envisagés.

La répartition des sièges aux congrès nécessite d'être adhérent-e à jour de cotisation avant une certaine date. De même, l'accès à certaines fonctions internes du parti nécessite une ancienneté d'adhésion continue qui est perdue (et nécessite une nouvelle adhésion avec validation) si le renouvellement de l'adhésion n'a pas lieu avant le 31 mars. Ceci permet aussi de programmer plus facilement le fonctionnement du parti

**Donner**, à l'AFEELVR pour financer des actions locales du parti, des campagnes nationales ou des campagnes électorales locales. Avec la déduction fiscale, vous récupérez 66% des dons par chèque ou virement l'année suivante en déduction de votre impôt sur le revenu..